

DECOUPAGE TRIMESTREL DES TARIFS DE  
DEMI-PENSION/INTERNAT ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 :

ELEVES (LYCEENS/BTS) SOUS STATUT-SCOLAIRE :

Forfaits 2025/2026	1 <sup>er</sup> trimestre du 01/09 au 31/12 2025	2 <sup>ième</sup> trimestre du 01/01 au 31/03 2026	3 <sup>ième</sup> trimestre 01/04 au 03/07 2026	TOTAL 2025/2026	TARIF JOURNALIER MOYEN/ TARIF ANNUEL
Demi-Pension 5 jours 5 jours/semaine	70 jours 241,50 €	52 jours 179,40 €	53 jours 182,85 €	175	3,45€ 603,75 €/an
Demi-Pension 4 jours* 4 jours/semaine	56 jours 206,08 €	42 jours 154,56 €	42 jours 154,56 €	140	3,68€ 515,20 €/an
Internat 4 nuits 4 nuits/semaine 5 jours/semaine	70 jours 597,10 €	52 jours 443,56 €	53 jours 452,09 €	175	8,53€ 1 492,75 €/an

\*DP 4 jours de référence: lundi, mardi, jeudi, vendredi

Classes à emploi du temps particulier CAPP/MCTS :

-Internat: forfait 3 nuits lundi, mardi, mercredi ( 4 repas du midi) ou selon emploi du temps  
tarif journalier 7,84 € \* nombre de jours (56/42/42 respectivement pour chaque trimestre).

-Demi-pension: forfait 3 jours lundi, mardi, mercredi (3 repas du midi) ou selon emploi du temps  
tarif journalier 3,91 € \* nombre de jours (42/31/32 respectivement pour chaque trimestre).

ELEVES (LYCENS/BTS) APPRENTIS :

Forfaits 2025/2026	1 <sup>er</sup> trimestre du 01/09 au 31/12 2025	2 <sup>ième</sup> trimestre du 01/01 au 31/03 2026	3 <sup>ième</sup> trimestre 01/04 au 03/07 2026	TOTAL 2025/2026	TARIF JOURNALIER MOYEN/ TARIF ANNUEL
Demi-Pension 5 jours 5 jours/semaine	70 jours	52 jours	53 jours	175	Tarif stagiaire repas midi 4,39 €
Demi-Pension 4 jours* 4 jours/semaine	56 jours	42 jours	42 jours	140	Tarif stagiaire repas midi 4,39 €
Internat 4 nuits 4 nuits/semaine 5 jours/semaine	70 jours	52 jours	53 jours	175	Sur une semaine : - 4 petits-déjeuners * 1,72 € - 5 déjeuners * 4,39 € - 4 dîners * 3,45 € - 4 nuits * 4,82 €

\*DP 4 jours de référence: lundi, mardi, jeudi, vendredi

Classes à emploi du temps particulier CAPP/MCTS :

-Internat: forfait 3 nuits/ 3 petits-déjeuners/3repas du soir+ 4 repas du midi selon le calcul suivant  
Tarifs unitaires appliqués \* nombre de jours (56/42/42 respectivement pour chaque trimestre).

-Demi-pension: forfait 3 jours lundi, mardi, mercredi ou selon l'emploi du temps  
Tarif unitaire stagiaire \* nombre de jours (42/31/32 respectivement pour chaque trimestre).

Tous les forfaits font l'objet de remise d'ordre au réel/trimestre pour les périodes en entreprises (si pas d'hébergement au lycée pendant celles-ci), et après en fonction des dates d'examens en fin d'année.